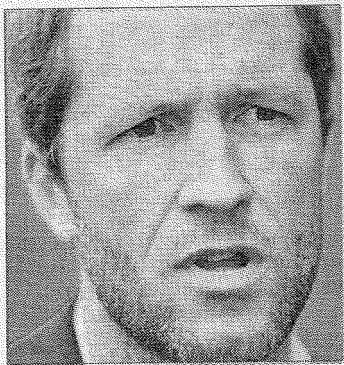


# Un formulaire pour la réduction sur l'énergie 2006



**BRUXELLES** Tous les ménages recevront à partir du mois d'octobre un formulaire de leur fournisseur relatif à la réduction forfaitaire gaz (75 €) et électricité (50 €) octroyée aux personnes dont le revenu net imposable (revenu brut moins l'ONSS) est inférieur à 23.282 € par an, annonce hier le ministre de l'Énergie Paul Magnette. Cette nouvelle catégorie de bénéficiaires d'une réduction pour le gaz et l'électricité existe depuis le 1er juillet conformément à l'accord de gouvernement. Pour les ménages qui ont déjà reçu leur facture de régularisation en juillet, août ou septembre, le fournisseur leur enverra le formulaire par simple courrier. Le ministre Magnette rappelle par ailleurs qu'il continue à plaider pour une diminution de la TVA sur l'énergie. ■